

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

**NOMENCLATURE : 08-09**

**DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉCISION  
RELATIVE À LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE «  
BERNARD ALLISON BAND » LE MARDI 15 OCTOBRE 2024  
À 20H30 AU PETIT THÉÂTRE DE LA MÉDIATHÈQUE  
ROBERT COUSIN.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant  
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article  
R.2122-3,

Considérant que la mise en œuvre de la saison culturelle  
2024/2025 de la Ville de Lens nécessite la signature d'un contrat  
avec les artistes et/ou leurs représentants (Boîtes de production,  
agences artistique, association, etc...),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240711-2024-225-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

**Décision N°2024-285**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De déplacer le lieu de la représentation du spectacle de « BERNARD ALLISON BAND » programmé au petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin le mardi 15 octobre 2024 au théâtre municipal Le Colisée et de modifier l'horaire qui est fixé à 20h00 et non plus à 20h30.

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de la décision n°2024-149 en date du 27 mai 2024 demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **11** **JUIL.** 2024

Pour Le Maire  
L'Adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.